

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2018

### DELIBERATION N°18/130

#### **Convention d'Objectifs entre Montélimar Agglo et l'EPORA,**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

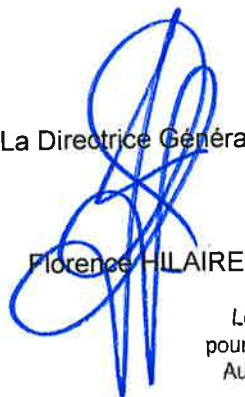
- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du CA en date du 9 mars 2018.

Sur proposition du Président,

✓ Approuve les principes de la Convention d'Objectifs entre la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglo et l'EPORA.

✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17/168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale



Florence HILAIRE

Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales  
Auvergne-Rhône-Alpes

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration



Hervé REYNAUD

**06 DEC. 2018**